

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 03 Novembre 2020

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 67*

*Pouvoirs : 11*

*Membres votants : 78*

*Date de la convocation : 23/10/2020*

*L'an deux mil vingt et le mardi 3 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Sébastien, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BRANLOT Valérie, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame MABIRE Dominique, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

***Pouvoirs :*** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER

*Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.*

**Délibération n° 149/2020 : Désignation des représentants du conseil communautaire au Comité de Pilotage du C.I.A.S.**

Par délibération D046/2020 du 8 septembre 2020, le conseil d'administration du C.I.A.S. a décidé la création d'un Comité de Pilotage (COFIL) en charge du suivi des projets. Ce dernier aura pour missions de :

- Définir et/ou valider (dans le cadre d'une démarche participative) le calendrier de la démarche
- Définir et/ou valider (dans le cadre d'une démarche participative) les objectifs et les axes de progrès
- Définir la priorité et les échéances des actions à mener
- Suivre la mise en œuvre du programme d'actions, ainsi que l'évaluation de la démarche, et réorienter si besoin les actions
- Identifier les partenaires nécessaires qui vont appuyer la démarche et les plans d'actions
- Organiser la création de groupes de travail qui travailleront sur des thématiques choisies
- Valider les documents supports de la démarche (diagnostic, résultat des phases de concertation, programme d'actions, tableau de bord pour l'évaluation de la démarche)

La coordination pourra être pluridisciplinaire (chargé(e) de projets, chargé(e) de coopération conventions territoriales globales, chargé(e) de développement du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie) afin de permettre une cohérence des actions proposées en matières « d'action sociale » avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la collectivité.

Pour ce faire, le conseil d'administration du C.I.A.S. a défini que le Comité de Pilotage (COFIL) est composé d'élus, d'agents ainsi que d'acteurs locaux, défini comme suit :

➤ Elus :

- Le Président et/ou la Vice-Présidente du C.I.A.S. (maître d'ouvrage)
- 5 administrateurs du C.I.A.S. : M. BOULAYE Guillaume, Mme GARNIER Laëticia, Mme GOULLEY Martine, M. LAHRECH Ahmed, Mme TELLIER Gaëlle
- **5 élus communautaires**

➤ Techniciens :

- Le directeur général des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et/ou son représentant
- La Directrice du C.I.A.S.
- Les agents des services du C.I.A.S (animation de la vie sociale, enfance-jeunesse, autonomie, insertion) et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (citoyenneté, mobilité...) en rapport avec le projet porté.

➤ Partenaires institutionnels et associatifs en lien avec les thématiques du projet.

Toutefois, la composition de ce comité n'est pas limitée et d'autres représentants d'instances, des élus communautaires en charges de différentes compétences ainsi que des habitants peuvent y être invités.

Aussi, Monsieur le Président fait un appel à candidatures auprès des conseillers communautaires afin de pourvoir les 5 sièges qui leur sont dévolus au sein du COFIL du C.I.A.S.

Se portent candidats :

- Monsieur Sébastien LERAT
- Monsieur André ANTHIERENS
- Madame Delphine DELACROIX-MALVASIO
- Madame Françoise CANU
- Madame Françoise LEDUC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE**, à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;
  
- ✓ **DESIGNE**, les membres suivants aux sièges de représentants du conseil communautaire au sein du Comité de Pilotage du C.I.A.S :
  - Monsieur Sébastien LERAT
  - Monsieur André ANTHIERENS
  - Madame Delphine DELACROIX-MALVASIO
  - Madame Françoise CANU
  - Madame Françoise LEDUC

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 67       | 11       | 78      | 0           | 78                 | 0      | 78   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201103-149\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

